

L'énergie

M. Nowlan: En terminant, car je sais que j'ai presque épuisé mon temps de parole, je vais aborder la question des droits sous-marins que le gouvernement actuel refuse de reconnaître. Je voudrais citer un article du *Chronicle-Herald* de Halifax, en date du 4 octobre, qui traite non seulement des droits actuels concernant les fonds sous-marins, mais aussi de l'histoire du Canada et des circonstances aggravantes de cette injustice que nous ressentons vivement dans la région de l'Atlantique.

A mesure que d'autres provinces se joignent à la Confédération, que ce soit le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta ou le Québec, de vastes territoires du Nord leur étaient accordés en vertu d'une loi du Parlement. Nous ne le regrettons pas. Toutefois, pour ce qui est du Québec l'important projet de la baie James a été aménagé dans ce territoire. Quant à l'Alberta et à la Saskatchewan, la plupart de leurs travaux d'exploitation ont été effectués dans ces régions nordiques. Ces territoires sont immenses, environ 379,000 milles carrés étant remis au Québec, environ 382,000 milles carrés à l'Ontario et environ 237,000 milles au Manitoba. L'Alberta et la Saskatchewan ont obtenu chacune 250,000 milles carrés de ce nouveau territoire.

Quand on passe à la Nouvelle-Écosse, qui ne compte en tout que 20,000 milles carrés, on peut comprendre pourquoi ceux qui estiment être de loyaux citoyens des provinces Maritimes trouvent qu'il y a deux poids deux mesures. Il ne nous importe guère que d'autres provinces aient obtenu ces territoires, car nous avons pu ainsi bénéficier d'octrois de péréquation.

Ce que nous ne pouvons pas comprendre c'est pourquoi le gouvernement ne reconnaît pas aux provinces côtières de droits sur les richesses minérales sous marines alors que ces autres provinces se sont enrichies grâce à ces territoires qu'on leur a accordés par surcroît. J'espère que selon les termes de cette motion, le ministre viendra à la Chambre pour aborder une ou deux questions que j'ai soulevées.

Là où c'est devenu le plus intéressant et le plus ironique, c'est quand le ministre a parlé du troisième sujet.

Je n'ai pas la même heure que vous, monsieur l'Orateur, mais comme la vôtre a raison sur la mienne, vous me signalez, je pense, que mon temps est écoulé. Pour conclure, le troisième sujet abordé par le ministre concernait la participation du Canada dans l'industrie pétrolière. Selon des études sûres, étant donné les réserves connues que nous possédons actuellement, nous n'aurons plus de pétrole d'ici dix ans à moins d'exploiter les ressources autres que le pétrole naturel brut. Un détail intéressant dont le ministre n'a pas parlé, dans les années 40, lorsqu'on a découvert Turner Valley, l'industrie pétrolière de l'Ouest qui battait de l'aile est allée demander une aide financière dans l'Est. Cette industrie est venue trouver le gouvernement du Canada pour obtenir l'argent voulu. C'était les libéraux qui étaient au pouvoir, comme c'est actuellement le cas, depuis trop longtemps malheureusement.

C'est parce que les financiers de l'Est et le gouvernement ne lui ont pas donné l'argent demandé que l'industrie pétrolière a dû s'adresser à nos voisins du Sud pour pouvoir prendre son essor fantastique. J'espère qu'au lieu de passer tout son temps à tromper les gens et à semer la discorde et la division, le ministre en consacrerait une partie à résoudre les problèmes au lieu d'en créer davantage.

[Français]

M. Bujold: Monsieur le président, il me fait plaisir de prendre la parole au cours de ce magnifique débat, mais comme vous avez une aussi bonne vue que la mienne, je voudrais signaler qu'il est 6 heures.

[Traduction]

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Si c'est d'accord, la présidence dira qu'il est 6 heures. Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 5 h 59.)

[Français]

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre! Lorsque la Chambre a levé la séance à 6 heures ce soir, l'honorable député de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine (M. Bujold) avait la parole. L'honorable député de Îles-de-la-Madeleine-Bonaventure a maintenant la parole.

M. Rémi Bujold (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le président, je ne sais pas si vous vous êtes déjà rendu aux Îles-de-la-Madeleine, mais je viens de me rendre compte que vous avez pris la même attitude que les Madelinots: vous dites Îles-de-la-Madeleine-Bonaventure, à leur plus grande joie, car ces gens qui se débattent pour avoir une circonscription unique au niveau fédéral seront heureux de constater que le président de la Chambre des communes a commencé par dire Îles-de-la-Madeleine.

Monsieur le président, il me fait énormément plaisir de prendre part à ce débat extrêmement important et, comme mon ami le député d'Annapolis Valley-Hants (M. Nowlan) le disait cet après-midi, ce débat est aussi important que l'autre, parce que les deux vont de pair. Mais mon honorable ami s'offusquait du fait que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) ait dû quitter après avoir entendu un représentant des deux partis de l'opposition, pour se rendre à Toronto assister à une importante réunion qu'il avait fixée voilà déjà quelques semaines pour justement discuter de ce problème extrêmement important qu'est l'énergie. Notre ami s'offusquait du fait qu'il ait laissé ici à la Chambre des communes son secrétaire parlementaire qui, soit dit en passant, fait un travail exemplaire et extraordinaire pour assister le ministre dans cette énorme tâche. Mais ce que je trouve encore plus déplorable, c'est que notre ami en faisant de telles affirmations n'ait pas remarqué que son collègue le critique de l'énergie n'était pas à la Chambre. Le critique de l'énergie de l'opposition officielle était quelque part, j'espère au Canada, et de plus, le député, son collègue, qui a présenté la motion de défiance, a quitté immédiatement après avoir terminé son discours. Il n'a même pas daigné rester à la Chambre pour écouter le représentant du Nouveau parti démocratique et a poussé l'insulte aussi loin que de quitter avant que le ministre responsable puisse donner la réplique aux partis de l'opposition.